

BUREAU FEDERAL

Réunion du 10 Juin 2005 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD et Marie-Noëlle SERVAGE,
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Serge GERARD,
Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe
RESTOUT, Alain SERRI, Jean-Pierre SIUTAT.

Excusée : Mme Roselyne BIENVENU

Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Dominique LATTERRADE (Représentant le DTN), Raymond BAURIAUD,
Didier DOMAT et Sylvain BOURDOIS-CHUPIN

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents. Il se réjouit de savoir que Bercy sera rempli dimanche, pour les Finales Pro A et Pro B. Remplir Bercy 2 fois en un mois pour des manifestations de basket national est une bonne opération pour le Basket français. Le match sera retransmis sur France 3 et sur TPS star en direct, la dernière retransmission d'une finale de championnat remonte au 22 juin 2002.

Il informe que la journée de mobilisation du 5 juin 2005, pour le soutien à la candidature de Paris à l'organisation des JO de 2012 a été un grand succès. Il y a eu 1.000.000 passages et visiteurs enregistrés et 28 disciplines étaient représentées. En espérant que cette manifestation a apporté l'aide nécessaire pour que Paris obtienne l'organisation des JO 2012. La décision sera rendue le 6 Juillet 2005 à Singapour.

Yvan MAININI explique qu'ils l'est rendu au ministère des Sports, Mardi 7 Juin 2005, afin de faire une analyse de la convention d'objectif. La subvention allouée à la FFBB est en augmentation de 3.6%, il reste 2 dossiers complémentaires en attente : L'arbitrage et le projet de l'Open de la Ligue Féminine.

Il précise que le nombre des licenciés devrait légèrement dépasser les 448.000 licenciés soit une progression de +0,7 % par rapport à l'année dernière, sachant qu'il manque encore environ 250 licenciés des Dom/Tom (Nouvelle Calédonie).

Yvan MAININI explique que le contrat de télévision pour les années à venir a été finalisé avec la LNB et TPS. La Fédération a clairement affirmé qu'elle restait propriétaire de l'ensemble des droits. Un cahier des charges commun, avec la LNB, a été proposé à la société TPS, avec les changements suivants : les sommes ont été doublées, plus de diffusion (8 ou 9 matches en plus et notamment des rencontres de l'Open de la LFB),

proposition aux clubs d'exploiter les images en différé (soumis à autorisation ponctuelle de la FFBB pour conserver une certaine cohérence).

Il informe qu'il s'est rendu à l'Assemblée Générale du comité des Pyrénées Orientales.

2. Finances.

- Clubs non à jour financièrement.

Rémy GAUTRON précise que la situation, cette année, s'est nettement améliorée par rapport à celle de l'année dernière. Liste des clubs qui ont plus de 500 € de dette : Aubervilliers, Beauvais, Cherbourg, Evreux AC, Franconville, Limoges ABC, Lattes-Montpellier, Le Portel, Porto Vecchio, Salon BC.

Une lettre en recommandée va être expédiée aux clubs pour leur rappeler que sans règlement de leur part au 20 Juin 2005, ils ne seront pas ré engagés en Championnat de France.

- Budget Réalisé – saison 2004/2005.

Rémy GAUTRON donne un état quasi définitif du budget réalisé pour la saison 2004/2005.

- Charges : 101,78 % par rapport au prévisionnel.
- Produits : 108 %, par rapport au prévisionnel.

Le compte de résultat devrait dégager un léger excédent.

Yvan MAININI rappelle que les Présidents de Commissions doivent impérativement rester vigilants quant à la gestion de moyens mis à leur disposition.

- Budget prévisionnel 2005/2006.

Rémy GAUTRON expose le document présenté aux membres présents.

- Produits : 17.334.800 €
- Charges : 17.907.000 €

Il précise que ce déficit prévisionnel sera financé par les excédents successifs des exercices précédents.

Rémy GAUTRON explique qu'il a reçu un courrier d'un club disant ne pas être en mesure d'honorer le 1^{er} versement du paiement globalisé des forfaits fédéraux. Il propose d'envoyer le chèque à l'engagement, mais qu'il soit encaissé plus tard.

Il informe les membres du Bureau Fédéral que Ligue Régionale de Guadeloupe a réglé la première échéance due suite aux facilités de trésorerie consenties par la FFBB.

3. Point sur le Commissions Fédérales

- Ligue Féminine :
 - Compte rendu de la réunion avec les Président des clubs de la LFB et situation pour la saison 2005/2006

Jean-Pierre SIUTAT explique qu'une réunion a eu lieu avec les Président des Clubs de la Ligue Féminine. Tous les Présidents ont accepté l'ensemble des propositions :

- la LFB passe à 14 clubs
- 1 relégation
- Modification de la formule du championnat.

Suite à une modification du calendrier FIBA, le calendrier de la LFB risque d'être sensiblement modifié.

Jean-Pierre SIUTAT explique que la LFB souhaite voir tous les clubs participer, de façon obligatoire, à une action "sociale" par mois. Le lancement de cette action se fera lors de l'Open de la LFB.

- Règlement 2005/2006.

Jean-Pierre SIUTAT précise aux membres présents que le règlement de la LFB a été allégé pour être plus simple et plus lisible. Les plus grandes modifications concernent les règlements sportifs. L'article sur le remplacement pour inaptitude physique a été complété pour être rendu plus clair.

Il informe de la création d'une DVD thèque au sein de la LFB. Les matches seront filmés par les clubs et gravés sur DVD. La LFB se charge de centraliser toutes les images.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite connaître l'avis des membres du Bureau Fédéral sur la position à adopter la saison prochaine, quant aux demandes de dérogations que certains clubs montants feront éventuellement, par rapport au Statut de l'Entraîneur et à l'agrément de leur Centre de Formation. Il faut prendre position dès aujourd'hui pour en informer les clubs.

Le Bureau Fédéral souhaite que les clubs de Ligue Féminine respectent les conditions d'agrément des Centres de Formation, aucune dérogation sur ce point ne sera accordée.

Le document des Règlements de la Ligue Féminine, comportant les quelques modifications et précisions apportées ce jour, sera proposé au Comité Directeur du 26 Juin 2005, pour adoption.

- Commission Contrôle de Gestion : organisation de la structure administrative de la commission.

Serge GERARD précise que malgré tout, la Commission Contrôle de Gestion n'accuse pas de retard dans le traitement des dossiers, grâce à la collaboration de Benoît LECUELLE, stagiaire du service. Il pense que le problème est dû à l'organisation au sein du service, plutôt qu'à une surcharge de travail.

Frédéric JUGNET précise que la Commission Contrôle de Gestion a de plus en plus de dossiers à traiter, également des vérifications plus poussées à faire, d'où l'augmentation de la charge de travail. Antoine LEGENTIL est très RIGOUREUX sur l'ensemble des dossiers et passe plus de temps à la préparation et à la vérification de ceux-ci. Il souhaite savoir quel est son champs d'action en la matière.

Serge GERARD rappelle le domaine de compétence de la Commission Contrôle de Gestion :

- Ligue Féminine et NM1 (réception de tous les clubs au moins 1 fois).
- NM2 et NF1 (clubs montants et susceptibles de monter : réception au minimum de 2h chacun. Les autres clubs : sur dossier).
- Autres divisions confiées à S. PIOGER.

Une discussion s'engage.

Yvan MAININI précise que pour avoir un allègement du travail de la Commission Contrôle de Gestion, il est souhaitable d'obtenir une modification législative de la réglementation des Agents Sportifs, et notamment de limiter leur champ d'action.

Alain SERRI pense qu'en effet, certains salariés travaillent en flux tendu et qu'il est nécessaire de réévaluer les actions et les missions de chacun.

Le Bureau Fédéral souhaite qu'une étude approfondie soit faite, pour évaluer au mieux la charge de travail de chacun.

- Commission Sportive : Projet de calendrier sportif 2005/2006.

Marie-Noëlle SERVAGE expose le document distribué aux membres, et précise que suite aux modifications récentes de la FIBA, il sera légèrement modifié. Ce calendrier tient compte de toutes les demandes que la Commission Sportive avait enregistré. Ce n'est encore qu'un projet. Elle demande aux membres du Bureau Fédéral de bien étudier le document et de faire remonter les remarques à la Commission dès que possible afin de les prendre en considération.

Suite à une discussion, le Bureau Fédéral propose de faire jouer le All Stars Game de la NM1 le Jeudi 25 Mai 2005.

La Commission Sportive communiquera dès que possible la liste des clubs de NM2 qui participeront à la Coupe de France, la saison prochaine.

Le Bureau Fédéral souhaite rappeler à l'ordre certains clubs quant aux engagements dans les différents championnats, et notamment des clubs susceptibles d'intégrer la N1.

Marie-Noëlle SERVAGE souhaite connaître la décision du Bureau Fédéral concernant les clubs de Rueil et de Beauvais.

Le Bureau Fédéral, conformément à la jurisprudence constante, propose que les clubs de Rueil et de Beauvais soient intégrés en NM3, sous réserve que leurs dettes soient réglées auprès de la FFBB, des Liques et des Comités.

Serge GERARD précise que suite aux réunions de la Commission Contrôle de gestion, certains clubs de NM1 sont en délibéré jusqu'au Lundi 20 Juin 2005 à midi. Il évoque ensuite le problème des barrages, des montées et des descentes.

Une proposition sera faite au Comité Directeur du 26 Juin 2005.

Concernant la Coupe de France, Marie-Noëlle SERVAGE précise que l'équipe première qui évolue en Championnat de France doit obligatoirement s'engager en Coupe de France.

Philippe RESTOUT informera les clubs de Pro A lors du Symposium de la LNB, que les équipes Espoirs Pro A (sous réserve d'un accord de la LNB) ont la possibilité de participer au Trophée Coupe de France la saison prochaine.

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle qu'une journée porte ouverte est organisée le Vendredi 8 Juillet 2005 à la FFBB, pour la composition des poules du Championnat seniors (NM2 et 3 et NF2 et 3).

- Informatique : situation FBI.

Claude AUTHIE précise que le système informatique est arrêté ce soir et qu'il sera redémarré le 27 Juin 2005.

- Commission Juridique :
 - *Licences D : Précisions sur les procédures de modification, mutation, etc ...*

Frédéric JUGNET explique que les questions que les questions affluent et qu'il faut absolument apporter des précisions. Il faut préciser que les licences D n'amènent pas de mutation (sauf en cas de transformation D en A).

- *Précisions sur le statut des Unions (Notamment niveau des équipes 2).*

Le Bureau Fédéral réaffirme que les unions ne sont pas possible au niveau des équipes 2, cela doit être précisé dans le règlement de la LFB et celui de la NF1.

Une discussion s'instaure.

Les unions seront traitées lors du Comité Directeur du 26 Juin 2005.

Le Bureau Fédéral souhaite que Roselyne BIENVENU étudie la réglementation concernant les unions.

- Situation dans les DOM/TOM.

Jean-Marc JEHANNO précise que presque toutes les licences des Dom/Tom ont été saisies :

- Guadeloupe : - 1.57 %
- Martinique : + 6,53%
- Guyane : + 3,23%
- La Réunion : + 12,46 %
- Mayotte : + 4,46 %
- Nouvelle Calédonie : + 3,69%
- Tahiti : - 5,89 %
- Wallis et Futuna : équivalent.

Il fait ensuite un tour d'horizon de chacune des Ligues :

La Guadeloupe : La ligue est toujours en déficit et doit rencontrer les autorités locales pour tenter d'obtenir une subvention, elle a lancé le processus avec l'URSSAF pour obtenir un moratoire. La partie "salariés" a été réglée. Les subventions, dans leur contrat d'objectif, ont baissé.

La Martinique : Suite à la décision de la Chambre d'Appel, la Ligue a organisé une réunion avec les trois clubs concernés et les clubs proposent de jouer le titre en septembre. Jean-Marc JEHANNO va les informer qu'ils doivent tous (la Ligue et les trois clubs) le signaler par écrit auprès de la FFBB.

La Guyane : La présidente a rencontré quelques problèmes au sein de sa Ligue. Elle ne souhaite plus continuer. L'assemblée Générale de la Ligue doit se dérouler le 18 Juin 2005.

La Polynésie : Georgy ADAMS a démissionné de ses fonctions de Président. Pascal PHONG LOI, le trésorier de la Fédération Tahitienne a été élu par le conseil d'administration et sera le représentant à l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse.

Wallis & Futuna : Il n'y a pas beaucoup de licenciés. Suite à la réception d'un courriel, Jean-Marc JEHANNO doit étudier la situation.

La Réunion, Mayotte et la Nouvelle Calédonie ne rencontrent pas de problèmes particuliers.

Jean-Marc JEHANNO informe qu'il n'y a pas du tout de basket organisé à Saint Pierre et Miquelon.

- Situation en Corse.

Frédéric JUGNET informe qu'il y a beaucoup de démissions annoncées au sein de la Ligue Régionale de Corse. L'Assemblée Générale se déroulera le 18 Juin prochain.

Jean-Marc JEHANNO a eu un appel de la Présidente de la Ligue de Corse, pour l'informer que le Secrétaire Général et le Trésorier de la Ligue avaient démissionné. Ils n'ont pas été remplacés.

4. Discussion sur la nationalité des joueurs dans les différents Championnats de France (LNB).

Yvan MAININI explique que la LNB va se réunir le 18 Juin 2005 à Marcoussis, lors de son Symposium. Il est important de connaître la forme que va prendre la participation des joueurs. La LNB, de la Ligue Espagnole et de la Ligue Grecque se sont clairement opposées à l'ULEB quant à la libéralisation totale qu'elle souhaite faire. Il faut demander à la LNB d'intégrer la notion de "sélectionnable" en Equipe Nationale dans le Gentleman Agreement.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral propose que les équipes de 12 joueurs soient composées de 2 joueurs hors EEE, 3 Bosmann, 1 Cotonou et 6 sélectionnables en Equipe de France.

Pierre COLLOMB pense qu'il faut inciter la Ligue Nationale de Basket à effectuer une réflexion sur ces questions de quotas.

5. Assemblées Générales :

- Bourg en Bresse 2005 : Décision sur le vœu n°14.

Serge GERARD expose le vœu présenté par Cambrai Basket :
Division NM1 / NM2 / NM3 – 2 joueurs de moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de la saison en cours) sur la feuille de match.

Maintien de cette règle en y ajoutant une éventualité, c'est-à-dire : 2 joueurs de moins de 21 ans ou 2 joueurs de moins de 23 ans ayant une licence A au sein du club depuis 5 ans (depuis senior 1^{ère} année).

Vote : 10 voix contre – 2 voix pour.

Le Bureau Fédéral rejette le vœu n°14.

Avis motivé :

- jeu effectif des joueurs de moins de 21 ans.
- Contrôle des 5 ans difficile pour la Commission Sportive.
- Les moins de 21 ans qui jouent réellement sont le reflet de la politique de formation du club.

- 2006 Saint Malo

Serge GERARD informe que l'organisation de l'Assemblée Générale 2006, qui doit se dérouler à Saint Malo, suit son cours.

- 2007 : Lieu et organisation

Yvan MAININI explique que la Ligue Régionale de la Réunion souhaite se porter candidate à l'organisation de l'Assemblée Générale de 2007. Yolaine COSTES fera une proposition de son projet lors du Forum de l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse.

6. Dossiers et Affaires en cours :

- CNOSF : Conciliations

- Dossier Entente Cergy Osny Pontoise :

Frédéric JUGNET rappelle les faits : Le club requérant conteste, plus précisément, la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB en date du 27 Mai 2005, prononçant à son encontre la perte par pénalité de la rencontre l'opposant au CSM CLAMART, en date du 16 janvier 2005, comptant pour le championnat promotion excellence régionale de la Ligue d'Ile de France de Basket.

Le conciliateur propose à la FFBB de saisir la Ligue d'Ile de France afin que les clubs classés de la première à la troisième position, c'est-à-dire par ordre alphabétique l'ECOPBB, le CSM CLAMART et MASSY PALAISEAU, soient admis à évoluer en division excellence régionale la saison prochaine. Il invite par ailleurs la FFBB à décider de consort avec la Ligue d'Ile de France, entre l'ECOPBB et le CSM CLAMART, laquelle de ces deux équipes pourra participer à la finale permettant de décerner le titre de champion de la division senior promotion excellence féminine d'Ile de France.

Le Bureau Fédéral refuse la proposition du conciliateur, à l'unanimité.

- Dossier ESCA LALONDAISE :

Frédéric JUGNET rappelle les faits : Le club requérant conteste, plus précisément, la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB en date du 18 Mai 2005, confirmant le résultat acquis sur le terrain lors de la rencontre ESCA LALONDAISE / MANDELIEU du 22 janvier 2005, comptant pour le championnat excellence régionale de Côte d'Azur.

En conséquence des éléments retenus et considérant que le respect des règlements garantit la bonne marche et l'équité des épreuves, le conciliateur propose à la FFBB, dans un premier temps, de rapporter la décision contestée et, dans un second temps, de donner match perdu par pénalité à l'Equipe de MANDELIEU BC pour en reporter le bénéfice à l'ESCA LALONDAISE, la délivrance d'une licence ne pouvant être considérée au surplus comme un élément non intentionnel ou un défaut à la décharge de MANDELIEU.

Le Bureau Fédéral accepte la proposition du conciliateur.

- *Demande de la Ligue d'Aquitaine concernant le dossier n°38-2004/2005 de la CF Juridique (affaire BORDIER Jérémie)*

Frédéric JUGNET rappelle les faits : M. BORDIER a agressé un arbitre, alors qu'il quittaient l'audience de la Commission de Discipline venant de traiter un dossier d'incident concernant ce même joueur vis-à-vis de cet arbitre. La ligue d'Aquitaine a transmis le dossier à la FFBB, pensant que la sanction serait supérieure à 1 an. La Commission Juridique (Section Discipline) a infligé une suspension de dix huit mois dont six mois fermes, ce qui paraît nettement insuffisant à la Ligue d'Aquitaine, au regard des faits et d'un individu récidiviste avec de nombreux incidents à son actif.

Le Bureau Fédéral demande à la Chambre d'Appel de se saisir du dossier BORDIER.

- *Point sur le Comité de l'Oise*

Frédéric JUGNET explique que le Comité de l'Oise se trouve actuellement dans une situation plutôt difficile : l'ensemble du Comité Directeur a démissionné, pour le refus du budget prévisionnel, lors de l'Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale Elective est organisée dès le mois de Septembre, avec une équipe pour la reprise.

7. Questions diverses.

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite avoir des précisions sur l'avancée de l'affaire Jennifer DIGBEU, et notamment comment faire pour le recouvrement des sommes que la famille doit à la Ligue Régionale du Lyonnais.

Didier DOMAT lui précise qu'un premier courrier en recommandé avec accusé de réception leur a été expédié, mais qu'il est resté sans réponse. Un second a été envoyé récemment.

Françoise AMIAUD fait part du débordement de comportement de deux supporters lors des Finales NF3 qui se sont déroulées à Biarritz. Une enquête est en cours, suite à la transmission de plusieurs rapports. L'accueil était très bien organisé. Les organisateurs souhaitent à nouveau se porter candidat pour l'année prochaine.

Jean-Marc JEHANNO informe qu'il a reçu un courrier d'un nouveau club du Comité de l'Oise, qui souhaite être exonéré de l'abonnement à la revue Basketball.

Claude AUTHIE a assisté aux finales NF2 à Châteauroux. L'organisateur doit améliorer la réception des équipes, notamment concernant les hôtels.

Serge GERARD donne un état des joueurs étrangers en NM1 :

- 39 joueurs ont été validés, dont 25 "étrangers" et 14 "Bosmann",
- 11 clubs ont utilisé des joueurs "étrangers",
- concernant le changement du joueur étrangers, 7 clubs l'on fait pour des changements au niveau sportif et 3 pour blessure.

Prochain Bureau Fédéral le 24 Juin 2005.